

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le deux décembre deux mille vingt-deux à 18h45,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville,
après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 32
DATE DE LA CONVOCATION	25/11/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	09/12/2022

OBJET :**Tarifs 2023 de redevance du domaine public des foires et marchés hebdomadaires****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , M. Alain BLANC , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Paskale ROUGON procuration à Mme Martine BOUCHARDY, M. Vincent MEDILI procuration à Mme Françoise DUSSERRE, Mme Chantal RAPIN procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Alexandre MOUGIN procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Sabrina CAL procuration à Mme Catherine ASSO, M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND, M. Eric MONTROYA procuration à M. Pierre PHILIP, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH

Absent(s) :

M. Jean-Louis BROCHIER, M. Christophe PIERREL, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chiara GENTY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

L'occupation des emplacements sur les marchés hebdomadaires et les foires donne lieu à la perception de droits de place et de stationnement.

Sur les marchés gapeçais, l'acquittement de cette redevance permet aux commerçants non sédentaires de bénéficier d'un emplacement sur le domaine public ainsi que de prestations annexes, comme l'accès au réseau électrique municipal pour l'exercice de leur activité. Ces tarifs n'ont pas été revalorisés depuis plusieurs années.

Désormais, face au constat de l'augmentation importante des coûts de l'énergie, la Commune est contrainte de réviser le montant des redevances applicables sur les marchés hebdomadaires à compter du 1er janvier 2023, afin de les adapter aux tarifs pratiqués par les fournisseurs d'électricité.

En application de l'article L.2224-18 du CGCT, le nouveau régime des droits de place sur les marchés a été défini par l'autorité municipale, après consultation des organisations professionnelles intéressées.

Ces organisations ont proposé une augmentation générale des redevances marchés dans la mesure où les tarifs n'ont pas été révisés depuis plusieurs années. Elles se sont également prononcées pour une revalorisation plus mesurée pour les commerçants qui n'utilisent pas le réseau électrique municipal ou qui n'y branchent qu'une simple balance de pesée. Les nouveaux tarifs ont été élaborés suivant cet avis.

Les tarifs de redevances applicables pour l'occupation d'emplacements sur les foires ne subissent quant à eux aucune révision, dans la mesure où ils n'intègrent pas de mise à disposition du réseau électrique municipal au profit des commerçants ambulants.

Décision :

Sur avis favorable de la Commission des finances réunie le 23 novembre 2022, il est proposé :

Article unique : d'approuver les tarifs reproduits dans le tableau ci-annexé.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 40

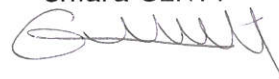
Le Maire-Adjoint



Pierre PHILIP

Le Secrétaire de Séance

Chiara GENTY



Transmis en Préfecture le : 15 DEC. 2022

Affiché ou publié le : 15 DEC. 2022

Ville de Gap

DIRECTION

DOMAINE PUBLIC ET
STATIONNEMENT DE VOIRIE
Marchés hebdomadaires
sans consommation électrique
sauf balance de pesée

Direction des Finances

PRESTATIONS

Tableau de présentation des tarifs valables à compter du 1er janvier 2023

Intitulé du tarif	Tarifs appliqués en 2022	Tarifs valables à compter du 1er janvier 2023
MARCHES HEBDOMADAIRES		
Marchés hebdo centre ville journalier sans conso elec. sauf balance de pesée (ml/jr)	3,05€	3,20€
Marchés hebdo centre ville abonnement annuel 1 marché/semaine sans conso ° élec. sauf balance de pesée (ml/an)	99,65€	105,00€
Marchés hebdo centre ville abonnement annuel 2 marchés/semaines sans conso ° élec. sauf balance de pesée (ml/an)	179,25€	189,00€
Marchés hebdo quartiers journalier sans conso ° élec. sauf balance de pesée (ml/jr)	2,20€	2,30€
Marchés hebdo quartiers abonnement annuel 1 marché/semaine sans conso ° élec. sauf balance de pesée (ml/an)	69,80€	73,50€
Marchés hebdo quartiers abonnement annuel 2 marchés/semaine sans conso ° élec. sauf balance de pesée (ml/an)	125,45€	132,00€

Ville de Gap

DIRECTION

DOMAINE PUBLIC ET
STATIONNEMENT DE VOIRIE

Direction des Finances

PRESTATIONS

Marchés hebdomadaires
avec consommation électrique

Tableau de présentation des tarifs valables à compter du 1er janvier 2023

Intitulé du tarif	Tarifs appliqués en 2022	Tarifs valables à compter du 1er janvier 2023
MARCHES HEBDOMADAIRES		
Marchés hebdo centre ville journalier avec conso ° élec. (ml/jr)	3,05€	3,70€
Marchés hebdo centre ville abonnement annuel 1 marché/semaine avec conso ° élec. (ml/an)	99,65€	119,60€
Marchés hebdo centre ville abonnement annuel 2 marchés/semaine avec conso ° élec. (ml/an)	179,25€	215,10€
Marchés hebdo quartiers journalier avec conso ° élec. (ml/jr)	2,20€	2,65€
Marchés hebdo quartiers abonnement annuel 1 marché/semaine avec conso ° élec. (ml/an)	69,80€	83,80€
Marchés hebdo quartiers abonnement annuel 2 marchés/semaine avec conso ° élec. (ml/an)	125,45€	150,55€
Branchement électrique exceptionnel supplémentaire, hors appareil d'activité principale (Forfait/marché)	néant	2,00€

Ville de Gap

Direction des Finances

DIRECTION

PRESTATIONS

DOMAINE PUBLIC ET
STATIONNEMENT DE VOIRIE

Foires

Tableau de présentation des tarifs valables à compter du 1er janvier 2023

Intitulé du tarif	Tarifs appliqués en 2022	Tarifs valables à compter du 1er janvier 2023
FOIRES		
Chalet foire (forfait/jr)	61,20€	61,20€
Foire marchands forains ml/jour (ml/jr)	5,80€	5,80€
Foire matériel agricole (10m ² /jr)	15,60€	15,60€
Foire marchand forain débride pk Verdun (ml/jr)	4,20€	4,20€
Foires : Concessions automobiles (véhicule/jr)	12,25€	12,25€

